

### 1.1 Responsabilité du club

Marches du Velay Natation est responsable de l'enfant mineur, du début et jusqu'à la fin de l'activité natation, **uniquement** au bord du bassin.

### 1.2 Responsabilité des parents

Avant l'activité, les parents sont responsables de leur enfant dès le passage de la porte (**qu'il ne faut jamais laisser ouverte pour qu'aucun intrus ne pénètre**), dans les vestiaires réservés au club et jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par l'entraîneur (dont vous vous en assurerez la présence, un retard ou une absence de dernière minute indépendante de sa volonté doit être envisagée), au bord du bassin, en s'y rendant par l'allée centrale des vestiaires (zone pieds nus). Personne ne peut rester dans les gradins. Après l'activité, les parents sont responsables de leur enfant, dès la fin de l'activité natation, et après que l'enfant ait quitté le bord du bassin.

Marches du Velay Natation décline toute responsabilité sur les objets personnels laissés dans les vestiaires et conseille aux adhérents d'apporter leurs effets personnels dans les gradins. De plus, Marches du Velay Natation conseille à chacun d'entre vous de noter le nom du nageur sur les équipements qui lui sont fournis afin d'éviter tout échange involontaire.

### 1.3 Les adhérents

L'ensemble des adhérents est tenu d'apporter les certificats médicaux ou formulaires demandés par le club, aux dates indiquées, sous peine de se voir exclure momentanément du club.

L'exclusion pourrait être également appliquée pour toute dérive de comportement nuisant au bon déroulement de l'activité aquatique et au non respect des entraîneurs et des équipements (douches, vestiaires, matériel, ...)

### 1.4 Annulation

Possible jusqu'à mi octobre mais les frais de licence déjà réglés par le club à la FFN resteront à la charge des adhérents.

### 1.5 Autorisation

Le club Marches du Velay Natation possède un site internet, une page Facebook et Youtube à usage d'information et de promotion. A ces fins, nous publions régulièrement des photos prises lors de diverses rencontres. Aussi, en signant le règlement interne vous autorisez la prise et la publication de photos ou vidéos de vos enfants ou de vous-même et ce pour une durée non limitée dans le temps. Les adhérents s'opposant à cette publication sont tenus d'en faire part au club par écrit au cours du premier mois de la saison sportive. Toute inscription rendue sans cette opposition ne pourra faire l'objet de réclamation.

### 2.1 RAPPEL : Règlement interne

- En cas de non respect de ce règlement l'adhésion sera annulée sans aucun remboursement possible.

Merci d'apposer votre signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

..... Signature :

Le : ..... / ..... / 2018

# INSCRIPTIONS

Saison 2018- 2019

### REINSCRIPTION DES ADHERENTS DU CLUB :

**LUNDI 11 JUIN 18H30 - 20H30**  
CHÂTEAU DES ÉVÈQUES  
4 bis, Allée du Château - Monistrol sur Loire

### NOUVEAUX ADHERENTS :

**MARDI 12 JUIN 19H00 - 20H30**  
CHÂTEAU DES ÉVÈQUES  
4 bis, Allée du Château - Monistrol sur Loire

## INFORMATIONS GENERALES

Nous vous demandons de bien vouloir remplir **un** bulletin par famille et de joindre les documents suivants :

1. **Le présent dossier dûment complété recto-verso** (signer le règlement interne)
2. **Le règlement des cotisations** : chèque à l'ordre de Marches du Velay Natation, **avec au dos le NOM et prénom du (ou des) nageurs**, chèque vacances (avec les noms), coupons sports, espèces.
3. **Le Questionnaire de santé "QS - SPORT"** dûment complété et signé (pour les personnes déjà adhérentes la saison précédente ou un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport** pour les personnes n'ayant pas été adhérentes la saison précédente).

**Déduction:** pour les enfants de la même famille de moins de 18 ans :

- Si 2 enfants adhérents : - 10€
  - Si 3 enfants adhérents : - 20€
- etc...

### Renseignements :

- Les parents doivent **impérativement** se présenter à la piscine (ENTREE GROUPE) à gauche de l'Ozen lors des 2 premiers cours pour signer la licence FFN
- Pour tout renseignement en cours de saison, les bénévoles du club sont à votre écoute (sur le site ou par mail). Vous pouvez aussi rencontrer les entraîneurs si besoin en vous rendant au bord du bassin. (Déchaussé)
- Un nouveau site Web est à votre disposition pour transmettre vos courriers, prendre connaissance de nos activités et suivre l'actualité du club :

[www.marchesduvelaynatation.e-monsite.com/](http://www.marchesduvelaynatation.e-monsite.com/)

# Dossier Inscription Marches du Velay Natation

**ATTENTION :** Tout dossier incomplet sera refusé (Ex: Signature règlement interne)



NOM (du parent responsable) : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone domicile : ..... Téléphone portable : .....

Adresse Mail (merci d'écrire lisiblement) : .....

Seules les cases blanches sont à remplir (Merci d'écrire lisiblement)			Nouvel adhérent		COURS CHOISIS (à compléter le jour des inscriptions)					PRIX
Nom (du nageur)	Prénom	Date de naissance	O U I	N O N	Ecole de nage Groupe 1 Groupe 2 Groupe 3 Groupe 4 Groupe 4+ 2 cours HEBDO.	Groupe 5 / Ados entretien	Adultes 2 ou 3 nages	Adultes Confirmés	Compétiteurs / Horaires Aménagés	
					1 cours HEBDO.	1 cours HEBDO.	1 cours HEBDO	2 cours HEBDO.	2 à 5 cours HEBDO.	
					190 €	175 €	175 €	195 €	215 €	
<b>FRAIS DE DOSSIER</b> par famille										+ 5 €
<b>REMISE</b> : A déduire à partir de 2 enfants = 10€, 3 enfants = 20€, etc ...										
1 Bonnet de bain <b>Marches du Velay Natation</b> offert à tous les adhérents										0 €
<b>COUT TOTAL :</b>										€

Retrouvez le dossier sur



Bénéficiaires CCAS : **Venir avec imprimé CCAS**  
Comité Entreprise : **L'inscription est à régler et le club vous remboursera**

PAIEMENT		CHQ. (2 chèques minimum)	CHQ VAC.	COUP. SPORT	ESPECES
1/3 OBLIGATOIRE en Novembre :		€	€	€	€
Solde en 1 ou 2 fois (au choix) avec :	Encaissement Janvier :	€	€	€	€
	Encaissement Avril :	€	€	€	€